

# Maladie de Lyme

Agir pour protéger vos citoyens!



La maladie de Lyme se transmet par la piqûre d'une tique porteuse de la bactérie *Borrelia burgdorferi*. La tique *Ixodes scapularis*, aussi appelée tique à pattes noires, est le principal vecteur de cette maladie au Québec. Cette dernière peut avoir des conséquences considérables sur la santé et la qualité de vie des personnes atteintes.

## En tant qu'acteurs municipaux

Votre engagement est essentiel dans la lutte contre la maladie de Lyme. Les actions suivantes sont recommandées :

- Aménager et entretenir les espaces verts afin de limiter la survie et la propagation des tiques;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation, en tenant compte des personnes les plus à risque, afin d'informer les citoyens, les travailleurs exposés et les organismes de votre territoire des risques et des mesures de prévention.

## Personnes les plus à risque

- Jeunes de moins de 15 ans;
- Personnes de plus de 60 ans;
- Travailleurs exposés (entretien des parcs et des espaces verts).

Cela s'explique principalement en raison de facteurs comportementaux, comme une participation plus fréquente à des activités extérieures à risque, ou des difficultés dans l'autoexamen de leur peau au retour d'une activité.

## La végétation et son impact sur la propagation et la survie des tiques

Les tiques à pattes noires sont actives tant que la température se situe au-dessus de 4°C, soit du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

Après l'éclosion des œufs, elles passent par 3 stades de développement : larves, nymphes et adultes. Les caractéristiques de la végétation jouent un rôle important dans leur survie à chacun de ces stades. C'est pourquoi certaines mesures peuvent contribuer à réduire la présence des tiques.

Lorsqu'elles se trouvent dans la végétation, les tiques sont particulièrement vulnérables au soleil et à la sécheresse. On les retrouve donc le plus souvent dans les hautes herbes, les espaces boisés ou dans une végétation assez dense, à la recherche d'humidité.



**Les tiques ne sautent pas, ne volent pas et ne se laissent pas tomber d'une surface en hauteur. Elles se retrouvent dans la végétation basse, près du sol, le plus souvent dans des zones ombragées.**

## Mesures contribuant à réduire la présence des tiques



Entretenir régulièrement les pelouses;



Tailler les arbres, les arbustes et les buissons;



Retirer les feuilles mortes, les mauvaises herbes et les broussailles;



Installer des clôtures pour limiter l'accès des animaux sauvages aux zones fréquentées par la population, lorsque possible;



Aménager les aires de jeux, les bancs et les tables dans des zones exemptes de végétation;



Dégager les sentiers pour que les personnes qui les empruntent ne soient pas en contact avec la végétation;



Délimiter les espaces fréquentés par les citoyens de ceux propices aux tiques.



Pour plus d'informations sur la maladie de Lyme ou sur les mesures de prévention, consultez la page [Maladie de Lyme](#) sur le site Web Québec.ca ou numérisez le code QR.

**En cas de piqûre, contactez Info-Santé 811.**

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Québec

## Comment délimiter les espaces fréquentés par les citoyens de ceux propices aux tiques?

L'aménagement d'une bordure de gravier ou de copeaux de bois (B), d'une largeur d'un mètre et d'une profondeur d'au moins 5 centimètres entre les zones boisées ou à végétation dense (C) et les zones fréquentées par la population (A), réduit la migration des tiques vers les endroits consacrés aux activités.

**A)** Zone fréquentée par la population

**B)** Bordure de gravier ou de copeaux de bois

**C)** Zone boisée ou à végétation dense



## Outils à votre disposition

Une affiche de prévention à installer à l'entrée des parcs et dans les sentiers.



Le dépliant *Maladie de Lyme en milieu de travail* destiné aux travailleurs.